

Les membres (actuels et anciens) de l'équipe pédagogique.
Lycée Germaine Tillion
69210 Sain Bel
Contacts : Mme Isabelle Galotti 06 04 47 35 80
isabelle.galotti@free.fr
Mr Sébastien Nesme 07 80 04 34 19
s.nesme@free.fr

Sain Bel, le 29 mars 2016

Objet : demande d'audience à propos de la situation de Arnaud N'Gabo, scolarisé au lycée.

Mr le Préfet,

Nous, enseignants, personnels d'entretien, personnels de vie scolaire, personnels administratifs, personnels médicaux, tous membres de la communauté éducative du lycée Germaine Tillion, avons appris avec consternation et une grande émotion le rejet par le tribunal administratif du recours en annulation d'une décision de refus de séjour assortie d'une obligation à quitter le territoire français émise par vos service le 27 avril 2015 à l'encontre de Arnaud N'Gabo, élève en Terminale S de l'établissement.

Nous connaissons Arnaud depuis son arrivée au lycée en septembre 2012 et pouvons attester qu'il n'a eu depuis aucun contact avec des membres de sa famille ou des habitants de son pays d'origine.

Nous souhaitons surtout faire entendre notre désarroi et même notre colère à propos de l'utilisation qui a été faite, d'abord par vos services puis par le tribunal administratif, de l'appréciation générale sur le bulletin de Arnaud au 1er trimestre de l'année scolaire 2014-2015¹, faisant de nous des complices malgré-nous d'une décision que nous contestons avec force.

Comme de très nombreux élèves de son âge, Arnaud a eu besoin d'un petit rappel à l'ordre concernant le travail scolaire, c'est le sens de cette appréciation générale du 1er trimestre 2014-2015 qui n'était destinée qu'à lui et ne doit certainement pas être prise comme la preuve d'un quelconque manque d'assiduité dans le suivi de sa formation : d'une part Arnaud suit sa scolarité avec assiduité et n'a jamais eu de problème d'absentéisme, d'autre part Arnaud est un bon élève : bien qu'arrivé en France au cours de l'année de quatrième, il a réussi chaque année à passer dans la classe de niveau supérieur et a même réussi à être orienté en première dans la filière scientifique (S), connue pour être la plus sélective de tout l'enseignement secondaire !

En conséquence, nous sollicitons de votre part une audience afin de pouvoir échanger de vive voix à propos de la situation administrative de Arnaud N'Gabo.

En vous remerciant par avance de votre bienveillante attention, et dans l'attente d'une proposition de rencontre de votre part nous vous prions de recevoir, Mr le Préfet, nos plus sincères salutations.

¹ Extrait de la décision du 27 avril 2015 : « Considérant qu'il ne justifie pas suivre avec assiduité sa formation en terminale scientifique pour l'année 2014/2015 dans la mesure où l'appréciation générale sur le bulletin trimestriel de l'intéressé évoque "un bilan nettement insuffisant par manque de travail et d'investissement" »